

**Identification des lacunes éventuelles dans la protection des droits humains des personnes âgées et les meilleurs moyens de les combler**

**QUESTIONNAIRE**

**Contexte**

Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, dans sa décision 13/1 adoptée à sa treizième session, a demandé aux co-facilitateurs de soumettre des propositions de recommandations négociées sur le plan intergouvernemental qui seront examinées à sa quatorzième session et dont l'Assemblée générale sera saisie à des fins d'examen conformément à la résolution 77/190, ayant trait au cadre international qui régit actuellement les droits humains des personnes âgées, aux éventuelles lacunes dans la protection des dits droits et aux meilleurs moyens de combler ces lacunes.

Le but de ce questionnaire est de faciliter l'examen du cadre international existant des droits humains des personnes âgées et l'identification des lacunes éventuelles dans la protection des droits humains des personnes âgées et les meilleurs moyens de les combler.

Le questionnaire sera envoyé à tous les États membres des Nations Unies, aux Observateurs de l'Assemblée générale, aux institutions nationales des droits humains et aux organisations non gouvernementales dotées du statut ECOSOC et aux organisations précédemment accréditées auprès du groupe de travail, ainsi qu'aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et à d'autres entités des Nations Unies.

**Les questions**

*Identification des lacunes*

1. Pour chacun des thèmes examinés par le Groupe de travail à composition non limitée depuis sa huitième session, veuillez indiquer les éventuelles lacunes que votre gouvernement/organisation a identifiées dans le cadre normatif et la mise en œuvre pratique de la protection des droits humains des personnes âgées. (500 mots chacun)
  - a) Égalité et non-discrimination
  - b) Violence, abandon ou maltraitance
  - c) Soins de longue durée et soins palliatifs
  - d) Autonomie et indépendance
  - e) Protection sociale et sécurité sociale, y compris les socles de protection sociale
  - f) Enseignement, formation, éducation permanente et renforcement des capacités
  - g) Droit au travail et accès au marché du travail
  - h) Accès à la justice

## TRADUCTION OFFICIEUSE

- i) Contribution des personnes âgées au développement durable
- j) Sécurité économique
- k) Droit à la santé et accès aux services de santé
- l) Inclusion sociale
- m) Accessibilité, infrastructures et habitat (transports, logement et accès)
- n) Participation à la vie publique et aux prises de décision

### *Options sur la meilleure façon de combler les lacunes*

1. Veuillez indiquer comment votre gouvernement/organisation s'est engagé avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme (par exemple : examen périodique universel (EPU), organes de traités, procédures spéciales, mécanismes régionaux), en particulier en ce qui concerne les personnes âgées. (500 mots)
2. Ces engagements ont-ils eu un impact positif sur le renforcement de la protection des droits humains des personnes âgées ? Veuillez développer. (500 mots)
3. Quelles autres options peuvent être envisagées pour renforcer la protection des personnes âgées ? Veuillez développer. (500 mots)
4. *Le cas échéant*, quelle est votre évaluation de la protection des droits humains des personnes âgées selon les instruments régionaux et internationaux ? (500 mots)

### **Le délai**

La date limite d'envoi des réponses au questionnaire est fixée au **24 novembre 2023**. Toutes les contributions seront publiées en ligne.

Les contributions doivent être envoyées à M. Stefano Guerra ([stefano.guerra@mne.pt](mailto:stefano.guerra@mne.pt)) et M. Pedro Paranhos ([pedro.paranhos@itamaraty.gov.br](mailto:pedro.paranhos@itamaraty.gov.br)) avec copie à ([ageing@un.org](mailto:ageing@un.org)).